

potest defunctis. Quod ita, adiunctis pluribus textibus ex opere Bernardi depromptis, a Chr. Thouzellier, o.c. p. 55 s. exponitur : « Bernard de Fontcaude démontre que l'oraison ou l'acte expiatoire, valables pour les vivants comme pour les défunts, libèrent ceux-ci de leur peine ou purgatoire. Membres du Christ, unis en lui, les chrétiens participent, chacun dans leur individualité, aux souffrances de tous. Si des ennemis de la vérité suggèrent que la miséricorde cesse après la mort, ils doivent savoir que le fidèle, mourant dans la foi jouit de l'aide propitiatoire des vivants. Certains hérétiques nient le purgatoire et sa valeur purificatrice. Les uns affirment que les âmes, une fois désincarnées vont directement au ciel ou en enfer ; d'autres, qu'elles séjournent en des lieux agréables ou pénibles selon leurs mérites, en attendant le jugement dernier qui leur fixera définitivement le paradis ou la géhenne. Enfin, ..., beaucoup refusent de prier dans les églises, ils pratiquent l'oraison au dehors, comme leur prêche, ou en secret dans leurs demeures, sans aucun respect pour les édifices religieux. Le terme *Ecclesia* répond Bernard, traduit un concept social : l'ensemble des fidèles, et désigne aussi le temple où, disent les sectaires « l'Esprit ne réside pas ». Or Dieu infini remplit l'univers ; en puissance dans le cœur des élus, présent au tabernacle, son Esprit habite dans les églises où les fidèles communient au corps du Christ. Ces blasphémateurs, ajoute le prémontré, affirment que Dieu n'a pas créée t ne gouverne pas le monde ; ils outragent les saints du paradis, les apôtres et les martyrs, qu'ils jugent incapables d'assister ceux qui les invoquent ».

Ex variis his considerationibus, fuse et erudite expositis, pluribus testimoniis textuum auctorum de quibus agitur, adductis, a Chr. Thouzellier in libro supra indicato, apparet Bernardum a Fonte Calido (Fontcaude), abbatem Praemonstratensem, suo modo, sed energice, rectam doctrinam dogmaticam et moralem catholicam exposuisse ac defendisse contra errores tunc serpentes in regionibus in quibus vixit : in Gallia scilicet hodierna meridionali.

J. B. VALVEKENS, O. Praem.

A propos du chant des Chartreux

L'histoire du chant grégorien, — le seul authentique et traditionnel du rit latin, — vient de s'enrichir d'une nouvelle contribution par

B. LAMBRES, *Le Chant des Chartreux* dans *Revue belge de musicologie*, 1970, t. XXIV, p. 17-42. Elle complète heureusement, en les précisant, des informations connues depuis longtemps sur l'allure d'un rite peu commun, mais qui mérite toute l'attention des liturgistes ¹⁾. On éprouve une joie véritable à la parcourir, en ce temps d'arggiornamento éblouissant.

L'auteur développe son exposé dans une série d'alinéas traitant tour à tour des offices chantés par les Chartreux, des mélodies, admises par eux dès leur fondation, et des origines de celles-ci. Il s'étend sur l'œuvre musicale des compositeurs de l'Ordre, sur la tradition modale et rythmique des cantilènes. Il décrit les impératifs de la célébration chorale et de leur développement à travers les âges. Suit, pour finir, une liste des principaux manuscrits cartusiens conservés, de leurs éditions et des travaux publiés à leur sujet.

Cette présentation eut gagné, ce semble, à être faite avec un peu plus de logique. N'eut-il pas été préférable de remonter de la situation présente vers le passé, ou l'inverse. Après quoi on aurait repris les aspects caractéristiques de la mélodie, sa teneur modale et son rythme, puis les pratiques, parfois inattendues de son usage ? La liste des manuscrits et des études méritait la primeur. Avec les textes normatifs, ils forment la base et la justification objective d'un travail.

Impossible d'étaler ici, comme elle le mérite, toute la richesse de ce nouvel acquis. Je me borne à souligner quelques lignes de façade.

En suivant l'ordre adopté par l'auteur, on apprend que, même au sein de la vie érémitique, — celle des Chartreux, — des exercices communs, surtout d'ordre liturgique, les réunissent pour l'office vigiliaire, la messe du jour et la prière vespérale, tous chantés. Les autres heures sont lues ou cantillées par chacun dans l'oratoire de son ermitage, à un moment précis, annoncé par la cloche, Ceci se vérifie aussi pour l'office marial, récité en supplément quotidien. Les cérémonies obséquiales des membres de la communauté ou de quelques insignes bienfaiteurs, s'accomplissent en commun.

Chercher les origines de la tradition musicale des Chartreux n'est pas chose facile. On demeure dans le domaine de l'hypothèse. Il faut, ce semble, s'orienter, via Grenoble, vers les métropoles de Lyon et de Vienne, — davantage vers la seconde, — au XII^e siècle. Le rite chartreux est d'ordre monastique, s'inspirant de la règle de saint Be-

¹⁾ A. DEGAND, *Chartreux* dans *Dictionnaire d'archéologie et de Liturgie*, t. III. 1913.

noît quant au nombre et à la répartition des psaumes et des lectures. L'hymnodie, absente au début, a été introduite en 1143. Elle demeure pauvre, sans grande variété dans ses textes, et encore moins dans leurs modulations. Son climat n'a rien de commun avec celui de la célébration canoniale, semblable chez les clercs réguliers et séculiers. La structure de l'antiphonaire cartusien est antérieure à 1132, date de la mort de saint Hugues, l'évêque de Grenoble, qui n'y fut certainement pas étranger. Elle trahit une grande sobriété dans le choix des textes, suite au « *numerus clausus* » des membres de la Chartreuse, et de leur profession érémitique. En principe, emprunts scripturaires, — d'où mélodies archaïques plus simples, — ceux venus d'ailleurs sont exceptionnels. Le graduel présente des thèmes plus ornés, mais pas de versets d'offertoire ou de communion, comme fréquemment ailleurs, au XI^e et au XII^e siècle ²⁾. Le chant cartusien ignore des amplifications, jugées factices, tropes ou mélismes prolongés, chers aux chanoines, — les Prémontrés, par exemple. ³⁾

Dans les paragraphes V et VI, l'auteur s'étend sur les indications rythmiques, tracées dans les livres de l'Ordre, puis sur la facture modale de la cantilène sacrée.

La discipline chorale (chap. VII) prescrit la mémorisation des textes et des chants, impérieuse suite au coût élevé des parchemins et au manque d'éclairage dans l'oratoire. Aujourd'hui encore, les chartreux chantent l'office dans les ténèbres. Une seule lumière au lutrin des préchantres et du lecteur. Cette situation ne leur est pas propre. On la rencontrait jadis partout ⁴⁾. Résultat : rareté des manuscrits qui ont survécu, et multiplicité de leurs variantes.

²⁾ Un ajouté du XIII^e siècle, dans l'ordo de Prémontré, porte, à propos de l'offertoire « *sine versibus cantando* ». On l'avait donc fait jadis. Pl. LEFÈVRE, *L'Ordinaire de Prémontré d'après des manuscrits du XII^e et du XIII^e siècle* (Bibliothèque de la Revue d'Histoire ecclésiastique, fasc. 22, p. 21)

³⁾ A signaler les superbes protractions que seuls les Prémontrés possédaient encore aujourd'hui, restaurées d'après leurs livres de chant authentiques, *Descendit de caelis* et *Verbum caro* à Noël. Pl. LEFÈVRE, *L'office de Noël et de son octave dans la liturgie de Prémontré* dans *Analecta Praem.* 1970, t. LXVI, p. 183.

⁴⁾ A propos de l'éclairage, dans les églises de Prémontré, l'ordo cité à la note précédente porte : « *Lampades in ecclesia quinarium numerum nunquam excedant : tres ante altare, una in choro, quinta conversis esse poterit. Una de quatuor semper ardebit. Quod si una ad matutinas non suffecerit, una de tribus simul ardere poterit. In duplici festo simul ardere poterunt ...* ». La lampe, toujours ardente, a certainement pour raison la permanence de l'Eucharistie, conservée au maître autel, — permanence à laquelle

Le détachement du rite primitif porta les Chartreux à écourter les intonations et les finales psalmodiques. Ils ne répètent jamais les antiennes qui accompagnent les psaumes.

Les conditions climatiques du berceau de l'Ordre expliquent pourquoi les choristes se couvrent la tête du capuchon pendant l'office, et siègent dans des stalles séparées par de hautes cloisons.

On chante toujours sans accompagnement d'orgue. Pendant le *Sanctus* et le *Benedictus* de la messe inclination profonde, cause sans doute des mélodies peu ornées de ces chants.

On connaît les médiantes rompues ou hébraïques dans la psalmodie, et la corde récitale avec flexe en tierce majeure aux oraisons, aux leçons et aux *preces*.

Dans le chapitre VIII sont recensées les variations de la cantilène à travers les âges. Sa version primitive, au XI^e siècle, se rattache au rameau aquitain des églises de Lyon et de Vienne, on l'a dit plus haut. Les livres retrouvés présentent, comme partout, des variantes. Certaines sont corrigées par un souci visible d'uniformité. On ne connaît pas un livre type, mais l'unité, introduite vers 1200, a été maintenue jusqu'à nos jours, même à travers les imprimés. Au XVII^e siècle des passages bibliques ont été mis d'accord avec la Vulgate. D'où certains changements dans les modulations, en général heureux. L'auteur en reproduit quelques échantillons. Ils prouvent que les Chartreux avaient gardé un sens aigu du chant grégorien à une époque qui ne lui était guère favorable. Moins de fidélité quant au tracé des notes, reçu depuis le XII^e siècle. A partir de 1673 elles sont de forme carrée et groupées sur les syllabes toniques. Ceci s'observe partout, et ne disparaîtra que par suite de la restauration musicale de Pie X en 1903. L'innovation maladroite, imposée aux Chartreux par leur Général, Innocent le Masson (1675-1703), ne lui survécut pas.

Peu d'offices nouveaux. Quand il fallut en admettre, sauf cas exceptionnels, on les aligna sur le commun du sanctoral, — saint Brunon n'a pas d'office propre, — en recourant à des centons mélodiques, simples pièces de rechange. A l'heure actuelle, assure l'auteur, l'ensemble du trésor musical est revu *ad codicum fidem*.

Les trois derniers paragraphes, on l'a dit, sont consacrés à l'énumération des sources et de la bibliographie du sujet.

les Prémontré croyaient déjà au XII^e siècle, — les autres participent également au décorum de l'office : « In duplici festo ... ».

En résumant ainsi les idées maîtresses de l'étude de Dom Lambres, je dois regretter que quelques aspects très intéressants du chant cartusien n'aient pas été suffisamment mis en relief. Aussi, voudrais-je, pour ma part, en reprendre deux sous la loupe : la tonalité et le rythme.

En dehors de la fixation de la corde tonale de *si* en *do*, de la présence ou non de certains bémols, écrits ou oubliés, — cela s'observe ailleurs, — et des nouvelles théories de Solesmes pour le supprimer dans les formules *ré-la-si*, l'auteur remarque, dans le chant cartusien, le passage d'un mode à l'autre par une même cantilène, phénomène rapporté par Dom Suñol. Celui-ci ne voyait aucun inconvénient à ne pas grouper par modes certaines pièces du répertoire grégorien. Dom Lambres reproduit quelques mélodies chartreuses, où paraît tantôt le *si* bémol, tantôt le *si* naturel, souvent à l'inverse de la leçon correspondante du chant romain.

La tonalité du plain chant a été étudiée, voici plus d'un demi siècle, par un organiste et musicologue de l'abbaye de Tongerlo, en Belgique, le regretté chanoine J. Borremans, dans un ouvrage sur le graduel de Prémontré. Il en achevait un autre sur l'antiphonaire en 1944, au moment où il fut mis à mort par l'occupant, à l'issue de la dernière guerre. L'œuvre attend toujours d'être éditée par ceux qui l'ont recueillie après son cruel trépas ⁵⁾.

Nombre de manuscrits témoignent, — et le chanoine Borremans l'a prouvé lumineusement, — qu'en musique sacrée, comme en toute autre discipline, *praxis differt a speculatione*. Les théoriciens, au nom de l'*ars musica*, ostracisaient toute altération, sauf celle du *si*. En fait, la mélodie grégorienne connaît celles représentées par les touches noires du piano. Tant que la mélodie demeurerait notée *in campo aperto*, nul ne s'en effarouchait, les intervalles n'étant pas indiqués. A l'oreille, soit en les écoutant, soit en les chantant, on ne percevait rien d'anormal. Mises sur portées, le diable apparut et, avec lui, toute l'opposition irréductible entre l'*ars musica* et le *cantus*, la théorie et la pratique. Aurélien, au VI^e siècle, et d'autres encore, avaient prévu le coup. Pour y parer, ils transposaient la mélodie à la quarte ou à la quinte supérieure et changeaient la clé de ligne sur la portée, éventuellement plusieurs fois

⁵⁾ J. BORREMANS, *Le chant liturgique traditionnel des Prémontrés. — Le Graduel.*, Malines, 1914, p. 58 et suiv. — Les papiers, préparés pour l'étude de l'antiphonaire, furent recueillis par la famille après le décès de l'auteur. Ils ont été remis par moi-même à l'abbaye de Tongerlo.

dans le même chant ⁶⁾. Survint Guy d'Arrezzo, l'inventeur ou du moins le vulgarisateur de la portée à quatre lignes. Il fut plus radical. Chaque note suspecte ou difficile à écrire fut impitoyablement occise. Aussi, sans nier les incommensurables services qu'il rendit aux musiciens, dans la transcription et le déchiffrement de la musique, il faut juger sévèrement les graves atteintes causées par lui à la cantilène grégorienne. Cet inqualifiable ratissage ne demeura pas étranger à l'impression des livres romains, restaurés au début du XIX^e siècle. A de rares exceptions, le plain chant est retourné au diatonisme extrême, cher à l'*ars musica* du Moyen Âge.

Des mélodies se mouvant dans une double, voire une triple modalité existaient nombreuses et partout. Chez les Prémontrés, une série d'alléluias de la messe, *Laetatus sum*, *Stantes erant*, *Nonne cor nostrum*, *Christus resurgens*, de même facture, sinon du même compositeur, ont été rétablis dans leur tonalité originale, grâce au sens critique du musicologue de classe cité à l'instant.

Un missel noté du XII^e siècle, a vu son authenticité d'appartenance à l'ordre de Prémontré parfaitement établie depuis 1938. M. Borremans ne l'avait pas connu. Le missel confirme pleinement les restitutions proposées par lui quant aux alléluias cités ci-dessus. On s'imagine sa joie, quand je pus lui communiquer cette heureuse découverte.

Des barres multiples hachent la portée dans les livres choraux des Chartreux. Sont-ce de simples signes de repos, destinés à ralentir le chant pour le rendre plus grave, comme le voulait le cérémonial des ermites, ou plutôt de véritables signes rythmiques ? je n'ose pas me prononcer. Le domaine est une chasse réservée. Tant de bosquets demeurent touffus dans ce bois obscur. *Silva fruit late dumis ... obscura per umbram*. Mais il est évident, quoiqu'en pensent d'aucuns, que des signes d'ordre purement tonal, dans la notation in *campo aperto*, ont été interprétés parfois à tort comme des indications rythmiques. Deux échantillons : le *salicus* et le *pes stratus*. La note à l'unisson de la première ou de la seconde note de ce *podatus* primitif, figure dans nombre de livres comme baissée d'un demi-ton, ce qui ramène le groupe à un simple *scandicus* ou un *torculus*. Inutile de gloser sur le sens du *quilisma*,

⁶⁾ Comme exemple je citerai la transposition du quatrième ton à la quarte supérieure pour occulter un *fa* deèse que donnent certaines antiennes. Voir J. BORREMANS, *o.c.*, p. 64-65. La communion *Beatus servus* et l'introit *Deus in adiutorium*, dans le graduel romain, qui trahissaient la même altération, sont notés en plaçant la clé de *do* sur la deuxième ligne inférieure de la portée. Voir à ce propos J. BORREMANS, *o. c.*, p. 37-39.

Il ne saurait être mis en doute, puisque le signe dentelé disparaît immédiatement après l'introduction de la portée.

La longueur de la présente litanie, — elle est certainement majeure, — prouve combien la publication du travail révélateur de Dom Lambres a arrêté mon attention. Loin d'en entamer la prestance, les remarques faites ici ne peuvent que la relever.

Comme dans toute production musicale écrite, c'est à la critique textuelle de reconstituer la formule tonale, voulue par l'aède, souvent inconnu, qui en est l'auteur. Y parviendra-t-on jamais ? Une même mélodie présente parfois de multiples variantes dans les divers témoins qui l'ont conservée. Sont-ce de simples fautes, dues à la négligence des scribes qui les ont recopiées moult fois ? Trahissent-elles des dialectes particuliers à certaines régions ? Sont-ce les résultats d'une erreur de celui qui, à l'ouïe, mit sur portée une mélodie notée in *campo aperto* ? Mystère.

La terre promise, lorsqu'on la contemple des hauteurs du Nébo, apparaît encore couverte de nuages. Ceux-ci se dissiperont-ils un jour ? Des études bien menées, telle la présente, ne peuvent qu'y contribuer.

Fortunati Cartusienses ! Ils ont entouré de vigilance et de tendresse un legs précieux de leurs pères. L'empereur Hadrien ne prétendait-il pas qu'en avançant il fallait se sentir continuateur ?

Tant d'autres aujourd'hui sont prêts, — s'ils ne l'ont fait déjà, — à tout trahir.

PL. LEFÈVRE.